Transcript Livestream 02.06.2021

# Livestreaming du briefing presse après le Conseil de gouvernement

# Intervenants

* Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'État
* Paulette Lenert, ministre de la Santé
* Journalistes

# Langues

* Français

# Transcript

[Xavier Bettel] Bon après-midi.

Nous voyons que la situation s'est améliorée de manière substantielle et que la tendance va dans la bonne direction et continue de le faire.

Donc les chiffres vont vers le bas : si je compare la moyenne journalière des nouvelles contaminations le 2 avril, nous étions à 203.

Dans la semaine du 24 mai, nous sommes à 70 et si je regarde le Large Scale Testing, pour 30.000 tests, il y avait encore 18 cas positifs.

Ce lundi, sur 7.200 test, il n'y avait aucun cas positif.

C'est-à-dire qu'on peut quand même tirer la conclusion que nous avons une situation contrôlée.

Donc pour les chiffres qui ont été communiqués aujourd'hui, nous avons c'est 6.665 tests qui ont été faits, dont 44 qui étaient positifs.

C'est un taux de positivité de 0,66% et si la situation ... si on analyse la situation dans les hôpitaux, on voit que pour l'instant, nous avons encore 16 patients aux soins normaux et 5 patients aux soins intensifs.

C'est-à-dire, encore aussi une baisse en comparaison par rapport aux autres jours.

Les analyses des stations d'épuration vont aussi dans la bonne direction et tout reste au vert.

Pour le taux de positivité, si je le compare avec la semaine précédente du 12 avril, donc pour le taux de positivité général, on était à 2,09%.

Pour le 24 mai, on était à 0,81%.

Si je fais une analyse des catégories d'âge, on voit aussi que là, par exemple dans la semaine du 15 février, le taux de positivité pour la tranche d'âge de plus de 80 ans était à 1,2%.

Dans la semaine du 24 mai, on était à 0,1% de 60 à 79.

On est actuellement à 0,1% entre 60 et 69.

On était ... ou on est actuellement à 0,3% et entre 50 et 59 ont était à 1,6% pour arriver maintenant à 0,26%.

C'est donc une diminution que nous constatons et ... bon, si je prend 1,2% en février ; 1,4 en mars, mai ; le 22 mars 1,1 ; le 5 avril 0,6 ; le 19 avril 0,2 ; le 10 mai 0,2 ; le 10 mai 0,1 et maintenant la semaine passée 0,1.

Donc on voit que, là aussi, les vaccinations sont efficaces et sont une véritable aide pour que le taux reste aussi bas que possible.

Pour parler des vaccinations et encore une fois un appel pour les vaccinations et

à titre d'information : aujourd'hui les invitations ont été envoyées où une partie des gens de 39 ans ont déjà été invités et maintenant donc nous sommes en dessous de l'âge de 40 ans pour les invitations.

Nous avons commencé, nous sommes à 39,5 ans et ces invitations seront envoyées dans les prochains jours.

Jusqu'au 1er juin, 413.000 doses de vaccins ont été livrés.

Ce pour 210.560 personnes.

Pour Pfizer 283.520 et aussi pour AstraZeneca 79.200, pour Moderna 32.400 et pour Johnson 13.000.

Jusqu'à hier soir, nous avions environ 357.000 vaccinations qui ont été faites.

232.400 personnes ont reçu une première dose et 124.000 vaccinations ont été distribuées comme deuxième dose.

Ce sont donc des chiffres qui vont aussi nous permettre ce soir, pour la première fois, d'atteindre un chiffre de plus de 8.000 vaccinations par jour.

Nous avons encore plus de capacités avec les centres qui ont été ouverts.

Nous avons déjà communiqué les chiffres il y a quelques semaines, mais nous avons pour le vaccin qui reste une denrée rare.

Donc c'est un problème. Pour l'instant, nous avons 37,12% des résidents ou 46,2 % des personnes de plus de 18 ans qui ont reçu une première dose de vaccin.

Pour l'instant, nous avons un usage des vaccins de 87% qui ont été administrés et nous avons en stock 56.000 doses et nous en avons besoin pour 53.000 vaccinations et pour les premières et deuxièmes administrations qui seront faites jusqu'au 9 juin.

Donc pour les sept jours à venir, nous allons utiliser tous les vaccins qui sont en stock.

Pour le reste des doses administrées, vous savez que nous avons une base de 75%, au début 50%, puis 75% et maintenant nous sommes à entre 82 et 92%.

Pour donc encore une fois dire que le vaccin soit stocké, ne soit pas administré : ce n'est pas vrai.

Mais nous ne pouvons pas nous permettre que la deuxième dose ne puisse pas être administré parce que nous aurions utilisé toutes les doses.

L'âge moyen des personnes vaccinées est à 58,35 ans.

Le nombre de livraisons qui vont venir, bon, malheureusement, je dois encore une fois confirmer ce que j'ai déjà dit les dernières semaines et les derniers mois : il y a toujours de grandes incertitudes pour les livraisons du matériel de vaccination.

Pfizer nous a informés que les livraisons de la prochaine semaine seront diminuées.

Johnson nous a dit que l'Union européenne ne va pas recevoir les 55 millions de doses pour le deuxième semestre.

Les livraisons de l'Union européenne sont dans une fourchette entre 18 et 34 millions au lieu des 45 millions et pour l'instant, la situation pour les livraisons provisionnelles pour la période d'aujourd'hui jusqu'à fin juin est la suivante : normalement nous devrions recevoir 132.210 doses de Pfizer.

Nous devrions recevoir le 20 juin 30.200 d'AstraZeneca et nous devrions recevoir le 15 juillet 36.000 doses de Moderna.

Pour Johnson, nous ne savons pas ce qui nous attend et les livraisons qui vont venir, nous permettront de pouvoir vacciner 60 ... pardon, 99.000 personnes et jusqu'à fin juin il y a encore des doses d'AstraZeneca et de Johnson qui manquent.

Donc jusqu'à début juillet, nous pourrions avoir vacciné 310.000 personnes.

Ce qui est dommage, ... C'est qu'avec les moins-values pour le Luxembourg, en juin, nous avons une moins-value de 29.000 à 53.000 doses, donc ... il y a entre 50.000 et 55.000 personnes qui pourront être vaccinées en moins que ce que nous avions prévu.

Jusqu'ici, vous savez que nous savions que s'il

y avait plus de vaccinations, il pourrait aussi y avoir plus de doses résiduelles.

Aujourd'hui, nous avons un total de 145 personnes qui ont pu être invitées pour les doses résiduelles.

Pour les volontaires de la liste d'AstraZeneca, nous avions 34.000 personnes qui s'étaient inscrites.

Pour l'instant, il reste environ 4.500 personnes a inviter. Donc, là aussi, nous avons pu bien avancer.

Donc ... et nous pouvons faire ce constat : nous sommes bien placés et ... en raison des vaccinations et aussi en raison, bon, je ne peux pas vous dire quelle sera la situation en automne ou en hiver, mais pour l'instant, nous voyons que nous avons des évolutions positives, mais ce serait ... bon, le message que nous pouvons donner : nous ne pouvons pas dire que la pandémie n'existe plus.

Ce serait faux. Vous voyez que si on regarde la situation dans le monde, il y a des situations où on installe des couvre-feux, des confinements, de l'autre côté du globe en Grande-Bretagne, ... On est préoccupés de l'avenir pour savoir comment ça va continuer avec les variants. Donc il reste encore de nombreuses inconnues pour différents variant ... et, quand même, il y a toujours des gens qui n'ont pas été vaccinés et il y a aussi des déroulements compliqués pour les maladies aussi pour des personnes plus jeunes et qui n'ont pas de maladies préalables et si nous voulons sortir de la crise, la vaccination, c'est le bon chemin pour nous en sortir.

Et, quand même, et je pense que c'est légitime et normal et c'est possible avec la situation que nous avons, avec les chiffres que nous avons, la première priorité du gouvernement, c'était ...

Bon, pour nous, c'était toujours important que les soins puissent être assurés dans les hôpitaux.

Nous avons réussi - je touche du bois ; j'espère que ça va continuer - nous avons même pu accueillir des patients de l'étranger et nous avons donc 11 patients qui ont été reçus depuis la France.

Ce qui a aussi été une preuve de solidarité.

Ce matin au Conseil de gouvernement, nous avons pris une série de décisions de principe qui ont été approuvées vendredi dans un texte et la Chambre vient d'être informé sur les dispositions que nous allons prendre.

Nous voulons vraiment, dans de nombreux domaines, retrouver davantage de normalité dans la vie de tous les jours et il y a quelques points essentiels que je voudrais résumer.

Tout d'abord, le couvre-feu est totalement levé après le 12 juin.

Le couvre-feu ne fera plus partie de la réalité à Luxembourg et maintenant pour faire un résumé de ce que la ministre la Santé a dit : 10 deviendra le nouveau 4.

Là où on avait au préalable le nombre 4, on va remplacer ce chiffre par 10.

Dans la vie privée le chiffre monte à 10, à moins qu'il y ait des ménages avec plus de 10 personnes, ils pourront aussi recevoir dix personnes.

Dans l'horeca, si nous parlons ... des horaires : il n'y aura plus de couvre-feu non plus après 22 heures.

Vous savez que c'était une réalité jusqu'ici. Les restaurants ont dû fermer à 22 heures.

Normalement, ils ne vont fermer à 1 heure du matin et puis pour les autres établissements, ça dépend des autorisations dont ils déposent.

Le nouveau 10 donc vaut aussi à l'extérieur, sur les terrasses, où on peut aller sur une terrasse sans test actuellement.

On pourra s'installer à 10 autour d'une table.

À l'intérieur des restaurants, avec les mesures actuelles, donc, on va passer de 4, comme c'est la situation actuelle, le restaurateur sa première option sera d'avoir ... de garder les tables de 4 personnes avec une option pour le service à midi ou en soirée.

On n'aura pas quatre personnes à une table et plus de personnes à une autre table, si le restaurateurs décide d'en rester à quatre personnes par table, il n'aura plus besoin de tests pour l'ensemble du restaurant.

On ne pourra pas faire un coin où il y aura des tests et un autre point sans tests.
Et je voudrais aussi, ... bon, monsieur le ministre des Classes moyennes s'est entretenu avec l'Horesca pour voir comment on peut préciser les conditions pour les restaurants.

Le restaurateur pourra toutefois passer au nouveau système du COVID-Check et dans ce cas, ces limites ne vont pas être appliquées dans les restaurants, mais à condition toutefois que le test soit effectué.

De quoi s'agit-il pour le COVID-Check? Il s'agit des certificats que nous avons eu jusqu'ici : 3G, 4G ou 5G, donc guéri, vacciné ou testé.

Donc, effectivement, un COVID-Check a un QR-Code qui doit être vérifiée par le contrôleur pour obtenir un feu vert, si tout est en règle, mais un feu rouge, si ce n'est pas correct.

Et ce code sera scanné. Quels sont les tests le COVID-Check ?

Madame la ministre de la Santé va vous préciser les règles.

Donc il y a les tests. Les tests qui ont une validité 78 heures, mais une nouveauté que nous avons décidé ce matin ce sont les tests rapides où les auto-tests, qui sont aussi effectués.

Et pour les auto-tests et tests rapides, il faut qu'il s'agisse de tests certifiés.

Actuellement, ils avaient une validité de 24 heures et on prolonge à 48 heures.

C'est aussi une nouveauté, en tout cas pour le Luxembourg.

Pour les personnes vaccinées : si on a reçu la deuxième vaccination ou pour Johnson, il y a un délai de carence, mais les personnes vaccinées auront aussi la possibilité d'avoir le code QR vert et c'est aussi très important et le ... ce code vert ne pourra pas être obtenue, si on a une seule dose à l'exception de Johnson.

Puis, pour les personnes guéries, il y a aussi le QR code vert et madame la ministre va vous expliquer comment cela se passe au niveau européen et à Luxembourg.

Le COVID-Check, donc ce système, ne va pas commencer seulement après le 12 juin pour le secteur de l'horeca parce qu'il faut faire une différence.

Pour les individus, il n'y aura pas une application.

Non, on a un code QR qu'on peut aussi recevoir de la part du médecin, de l'infirmier et ils vous donnent un certificat avec ce code pour les personnes guéries et pour les tests.

Madame la ministre de la Santé va vous expliquer la situation et, bon, on peut aussi recevoir ce code par MyGuichet ou par une version en papier. Bon, pour les rassemblements, il n'y aura pas de restriction jusqu'à 10 personnes.

Entre 10 et 50 personnes, pour des rassemblements, on doit respecter la distanciation des dix mètres et le masque.

À l'exception, encore une fois, du COVID-Check qui permet d'être dispensé des mesures de 2 mètres ou des masques.

Entre 51 et 300 personnes, il y aura aussi une ouverture.

On pourra célébrer ensemble jusqu'à 300 personnes.

Je pense aux mariages. Je pense aux possibilités de l'événementiel où on n'a rien pu organiser jusqu'ici et en été on pourra organiser certaines manifestations jusqu'à 300 personnes avec test et masque et distanciation de 2 mètres ou alors avec le COVID-Check, donc ceux qui ont été vaccinés, qui sont guéris ou qui ont été testés et qui remplissent une des trois conditions, n'auront pas besoin de respecter les deux mètres, ni le masque, ni encore être assis.

Cela veut dire aussi qu'à partir du 13 juin il n'y aura pas une nouvelle ouverture à Luxembourg, non.

Pour la vie nocturne, on aura aussi la possibilité avec le COVID-Check de participer à la vie nocturne avec la limite des 300 personnes et pas plus.

Puis, il y a encore une possibilité pour des événements de plus de 300 personnes, mais ce sont des concepts qu'il faudra encore valider par la Santé.

En sports : il n'y aura pas de restrictions pour jusqu'à 10 personnes et là aussi, on doit notifier cela à la Santé.

Le COVID-Check sera installé, mais des contrôles seront effectués.

C'est-à-dire que celui qui veut, pouvoir déroger avec le COVID-Check, au principe général, doit le notifier à la Santé.

Les manifestations sportives jusqu'à 300 personnes, juste comme pour les rassemblements, à l'exception, donc, au cas où le COVID-Check est effectué et aussi cela avec un concept sanitaire.

On pourra même aller jusqu'à des manifestations avec 2.000 spectateurs, toujours avec les mêmes règles.

Avec le COVID-Check, on aura de nouvelles ouvertures.

Pour le commerce : il y a les règles d'une personne par mètre carré qui est supprimé, à l'intérieur du commerce le masque reste obligatoire, aussi dans les grandes surfaces, et si les restaurants sont ouverts à l'intérieur et, bon, là il y aura aussi l'autorisation de pouvoir manger à l'intérieur.

Mais ... s'il y a des endroits fermés dans le commerce par exemple ou aussi dans les transports publics, le masque reste obligatoire

Donc nous sommes aussi conscients que pour l'instant, il y a une catégorie de personnes qui n'avaient pas encore la possibilité d'être vaccinées.

Nous, de manière facultative, on peut être vacciné à partir de 30 ans jusqu'à 55 ans avec AstraZeneca, entre 32 et en 39,5 les invitations seront envoyées donc à partir d'aujourd'hui et pour les personnes qui... bon, souvent, c'est une obligation internationale pour ...

Bon, on doit présenter un test pour voyager et donc il faudrait que toutes les personnes entre 6 et 30 ans puissent obtenir un bon pour faire un test au Large Scale Testing.

Vous savez que dans les prochaines semaines dans les prochains mois beaucoup de gens vont se déplacer.

Beaucoup de gens pourront alors profiter de la vaccination, mais il y a aussi une catégorie de personnes qui n'ont pas pu être vaccinées.

Il faut aussi leur donner la possibilité de ... ne pas supporter le surcoût d'un test par rapport à d'autres personnes qui auront des tests gratuits grâce à la vaccination.

Bon, nous avons aussi des ... dérogations ou des déplacements ...

Nous avons décidé des déplacements, des aides et nous allons prolonger ces aides de quatre mois jusqu'en octobre 2021 pour les coûts non-couverts et les aides d'urgence.

Nous sommes dans la logique d'un "Phasing out".

Il y a donc les secteurs éligibles, surtout l'horeca et le secteur de l'événementiel et toujours, bon, recommence, mais toujours avec des limitations et l'intensité des aides est adapté vers le bas dans la logique d'un "Phasing out", mais pour que les entreprises concernées aient des facilités sans devoir vraiment ... donc, sans qu'on leur supprime toutes les aides du jour au lendemain.

Monsieur le ministre Delles va organiser une conférence de presse dans les prochains jours où il va donner des détails.

En résumé, pour les décisions que nous allons soumettre à la Chambre, plus de normalité ...

Ce n'est pas un fait que nous disions qu'il n'y a plus de problème. Non.

Le virus est toujours là et il y aura certes plus de libertés, mais aussi plus de responsabilités.

Le choix d'un établissement : s'il est d'avis qu'il préfère travailler avec des tables de 4 sans tests et s'il veut évidemment organiser le COVID-Check, c'est important aussi que le client ait la confiance là où il se rend et c'est un grand changement et le ministre Delles a déjà eu une discussion avec l'horeca et au cours des prochains jours, il va essayer de voir comment on pourra augmenter la visibilité de cette décision

Donc, il se peut qu'on décide d'en rester à quatre personnes parce qu'on risque de perdre un quart d'heure avec un test, mais avec le COVID-Check, on pourra peut-être tout compenser.

Pour nous, c'est important que le message soit transmis, que tester, guéri et vacciné, ce n'est pas cumulatif, c'est un des trois éléments.

Personne n'est obligé. Il n'y a aucune obligation de vaccination dans ce pays mais c'est le système le plus simple pour obtenir le code vert, mais il y a des alternatives.

Les alternatives - nous venons de, bon, aussi pour le test antigène, nous l'avons prolongé à 48 heures.

Nous sommes toujours dans la discussion. La ministre de la Santé a eu hier un rendez-vous avec ses collègues européens pour un déroulement sans problème des vacances d'été pour que notre COVID-Check soit aussi concerté avec les autres pays européens et pour que cela devienne normalité pour les prochains mois pour garantir des ouvertures parce que ces garanties, ce sont aussi des garanties pour les autres.

C'est une garantie pour vous, mais aussi une garantie pour les autres et ces décisions que nous avons prises sont des décisions importantes.

Ce sont des pas qui sont toujours liées à des conditions, mais on ne peut pas faire comme si le virus avait disparu.

Voilà, j'étais un peu long. Madame la ministre la Santé.

[Paulette Lenert] Merci. Bon après-midi.

Évidemment, nous sommes contents de pouvoir vous donner ces informations.

Le défi que nous nous étions donnés, bon, si nous avions dit que si la tendance était maintenue, on pouvait le faire. C'est le cas.

Nous avons des chiffres d'infection qui diminuent. Cela se confirme par une valeur R qui est en dessous de zéro.
Donc nous avons un taux de positivité qui est très faible et nous avons surtout aussi une baisseau niveau d''occupation des hôpitaux et donc il y a moins d'admissions.

On voit que les chiffres diminuent dans les soins intensifs. C'est la situation que nous voudrions avoir pour prendre de nouvelles décisions.

Comme toujours, nous voulons accorder un maximum de libertés d'utiliser tous les moyens.

Ce sera donc le nouveau COVID-Check que nous allons pouvoir faire et que nous allons utiliser dans une large mesure, tout en essayant de garder un minimum de garanties.

Nous dépendons de tout le monde, il n'y a pas de système qui puisse se supporter soi-même.

Il y a des obligations qui restent et qui doivent être respectées. Nous ne pourrons pas placer un policier auprès de chaque restaurant.

Tout repose sur la confiance. Nous avons des mécanismes qui s'appliquent et il ne faut pas l'oublier : la pandémie n'est pas terminée, elle est toujours là.

Si nous regardons les nouvelles internationales, on est souvent confronté à des augmentations.

Ben, chez nous, la situation est positive, mais la pandémie n'est pas terminée, mais il y a toujours donc des bémols, il y a des variants qui commencent à augmenter dans différents pays, aussi chez nous.

Ce qui est clair, c'est que c'est invariant plus rapide, le variant britannique.

Il reste à voir, si il est plus pathogène. On ne le sait pas encore.

C'est donc le point d'interrogation que nous avons. Il faudra l'observer dans les semaines à venir.

On en apprendra toujours un peu plus au fil des semaines et il faut donc voir ce que le variant indien va nous réserver.

Il est devenu plus dominant et nous ne savons pas ce qui nous attend.

Donc il y a beaucoup de nouvelles libertés.

Nous avons l'ambition de lancer un modèle qui aura des particularités et nous espérons qu'après un mois, on pourra constater que tout a fonctionné selon notre volonté.

Tout dépend donc du nouveau COVID-Check qui est aussi visée sur le plan européen.

Le règlement qui prévoit et diète une certaine reconnaissance entre les différents pays va entrer en vigueur le 1er juillet avec un délai pour les différents pays. Nous avons l'ambition d'être prêt plus tôt.

Nous pouvons réussir pour la mise en vigueur de la prochaine loi et il faudrait profiter de l'occasion, bon, on a beaucoup parlé de détails autour de ces certificats.

Jusqu'à hier matin, il y a eu des entretiens pour avoir une harmonisation sur le plan européen.

L'idée fondamentale, c'est d'obtenir un certificat dans différents cas qui ne peut pas être falsifié.

Nous parlons ici de documents qui donnent une certaine garantie et c'est un des premiers objectifs, d'avoir une certaine sécurité. Le code QR ne peut pas être falsifié, mais tout cela repose ou dépend aussi de l'honnêteté des gens et cela devrait devenir plus facile avec les nouveaux certificats qui vont avoir un QR code certifié.

Puis, ce certificat aura des informations lisibles, standardisées, lisibles dans les différents pays et des normes minimales devront être respectées, si je traverse la frontière, si je veux utiliser mon certificat et il faut qu'il y ait des garanties minimales que nous proposons maintenant d'introduire chez nous.

Si nous commençons, qu'est-ce qu'on entend par vaccination ?

Le certificat de vaccination, là je ne dois pas le demander. Vous allez le recevoir automatiquement.

Nous possédons ces données. C'est un certificat sur papier ou numérisés qu'on peut obtenir sur MyGuichet dans un espace personnel.

Donc là, il y a déjà un code et qui peut être lu par celui qui contrôlent

Maintenant, quelles sont les vaccins qui sont considérés ?

Le standard minimal qui est prévu dans le règlement, c'est que nous considérons les vaccins autorisés par l'EMA.

À côté de cela, on peut aussi reconnaître d'autres vaccins.

C'est une liste ... qui a été provisoirement défini. On peut éventuellement reconnaître des vaccins que d'autres états membres ont validés.

On peut aussi trouver des accords bilatéraux avec d'autres pays.

Là où hier encore il n'y avait pas de ligne commune sur le plan européen. À ce stade donc, le certificat de vaccination est proposé de se limiter aux vaccins reconnu par l'agence européenne, les vaccins que nous utilisons ici à Luxembourg.

Et puis, il y a la question de savoir, quand est-ce qu'on est considéré comme étant vacciné?

Là, il y a un grand consensus qui dit : nous avons deux situations - d'un côté, si on a un vaccin qui doit être administré deux fois, c'est à partir de la date de la deuxième vaccination qu'on est considéré comme vacciné. Si c'est un vaccin à dose unique, alors il y a un délai de carence qu'on ajoute de deux semaines parce que le corps a besoin d'une certaine période avant de réagir par rapport au vaccin.

Donc avec une dose, si je reçois un vaccin à dose unique, alors je suis considéré comme étant vacciné deux semaines après la vaccination.

Si c'est un vaccin à 2 doses, je suis vacciné après le jour même de la deuxième vaccination et puis il y a une nouvelle catégorie que nous n'avions pas encore jusqu'ici nous allons nous aligner.

C'est dans le cas où j'avais déjà la COVID, où j'avais un test positif, alors je suis déjà vacciné après une seule dose.

Donc, c'est un nouveau cas de figure d'une vaccination complète pour des personnes qui au cours des six derniers mois ont été positifs par un test PCR.

Ils seront considérés comme étant vaccinées à partir de la première dose avec en plus un délai de deux semaines, comme il s'agit d'un vaccin unique.

Donc, dans l'hypothèse d'une seule injection, alors on ajoute deux semaines de carence.

C'est quelque chose que nous allons nous-mêmes évaluer. Nous possédons toutes les données.

Donc pour les personnes concernées, nous allons réaliser cela pour distribuer les certificats et puis, le troisième certificat, c'est celui qui dit "je suis guéri". C'est-à-dire que j'ai eu la maladie.

Je suppose que j'ai développé une immunité. Là il y a un standard minimal relativement clair dans l'union européenne que nous proposons de d'accepter et je suis considéré comme étant guérie.

Pour le point de départ, c'est un test PCR positive.

Onze jours plus tard, on est considéré comme étant guéri et cela vaut pour six mois à partir du test PCR.

Le point de départ, c'est un test positif et à partir de la 11e journée, je suis considéré comme étant guéri.

Cela pour une période de 180 jours.

C'est le maximum qu'on peut avoir au niveau du règlement pour avoir cette reconnaissance et c'est ce qui sera appliqué et on va obtenir cela de manière automatique et cela ne devrait pas poser de grands problèmes.

Puis, et bien encore, le certificat du test: là, il y aura encore de nombreuses décisions entre les pays.

Il y a des pays qui ne reconnaissent pas le test rapide pour ... On est considéré comme étant testé dans deux cas de figure de premièrement un test PCR qui a une validité de 72 heures.

Nous avons cela aussi pour le test rapide.

Nous avons actuellement 48 heures.

C'est aussi un des points de discussion au parlement européen qui était donc dans la discussion où on a visé v24 heures, mais c'est ce que nous avions aussi jusqu'ici, mais hier il y a eu une recommandation de la part de la commission, qui disait qu'on devait s'aligner sur 48 heures. Nous avons pris la décision de nous aligner à 48 heures et donc nous allons suivre l'appel qui a été fait hier.

Mais les pays peuvent librement décider en fonction de leur propre volonté.

Donc le certificat d'être testé, le troisième point : le test PCR de 72 heures ou un test rapide d'une validité de 48 heures.

Bon, nous connaissons actuellement le test certifié qui a une durée ou une valeur de 24 heures. Il y a une nuance, une petite complication supplémentaire sur le plan national.

Nous sommes largement établis pour la certification des tests rapides.

Des fonctionnaires peuvent les certifier.

Des fonctionnaires agréés par la direction de la santé mais cela ne vaudra pas pour l'interopérabilité. Il y aura une procédure supplémentaire.

Si on veut avoir un certificat, un test rapide pour aller à l'étranger, il y a un cercle plus restreint pour les personnes qui pourront les certifier.

En raison du règlement, il faudra qu'il s'agisse de professionnels de la Santé et nous allons sans doute mettre en place une démarche spéciale pour obtenir un tel certificat et de notre côté, nous devrons veiller à ce que cela soit certifiée par un personnel reconnu.

Probablement, cela va entrer en vigueur à partir du 1er juillet.

Comment obtenir ce certificat d'être testé ?

Pour le PCR, ce sera de manière automatique. Pour le test rapide, c'est la procédure nationale et pour avoir un certificat certifié avec un code QR, on devra consulter MyGuichet.

Voilà.

À côté de cela et pour cette raison, nous parlons d'un 3G+.

Si nous parlons du COVID-Check, nous nous gardons la possibilité de faire un autotest sur place, mais, donc, on ne peut pas le faire chez-soi, mais on doit le faire sur place pour que l'on puisse contrôler que le test soit effectivement négatif.

C'est une possibilité que nous voulons maintenir, mais ce n'est pas dans le champ d'application du règlement européen.

Cela vaut seulement pour le territoire national, tout en sachant que de plus en plus d'autres personnes vont avoir les autres certificats et ça va faciliter les choses, mais il reste toujours la possibilité de l'auto-test sur place qu'une personne devra faire elle-même au moment de son arrivée.

Mais qui n'aura pas de durée de validité.

On ne pourra pas l'utiliser une deuxième fois pour aller dans un autre restaurant.

Bon, on l'a déjà dit : chez soi, on pourra recevoir dix personnes.

10, c'est le nouveau quatre dans les mêmes conditions cadres et je voudrais rappeler : faites ces auto-tests. Surtout, si vous avez des visites privées.

Les gens se contaminent à l'intérieur des familles, entre amis.

Donc, c'est très important d'utiliser ces auto-tests que vous pouvez acheter dans les pharmacies.

Utilisez-les si vous voyagez, si vous circulez entre amis.

Là où il n'y a pas de règle obligatoire, c'est quand même une bonne chose de faire un auto-test.

Il nous importe de sortir aussi rapidement que possible de toute cette pandémie.

Maintenant pour le secteur de l'Horeca : sur les terrasses des tables de 10 sont possibles et à l'intérieur la nouvelle alternative que nous avons avec soit des tables à l'intérieur de quatre personnes et, ce que nous avons déjà connu plus tôt, avec une distanciation. Cela ne va pas changer.

Ce sont les mêmes dispositions que nous avons eu : des tables de 4 avec une distance de 1,5 mètres ou alors, mais c'est le choix du restaurateur, il pourra créer un établissement Covid-Check et si un des trois certificats peut être montré ou si on suit un test à l'entrée en direct à ce moment-là à l'intérieur il n'y aura pas de restrictions.

Mais c'est un choix et ça veut dire évidemment qu'à partir de l'entrée en vigueur de cette loi, il y aura une nouvelle situation et nous avons un autre fonctionnement au niveau des restaurants : la condition, c'est que à l'entrée, il y ait un contrôle et pour cela il est important que ... bon, il n'y a pas besoin d'une autorisation pour jusqu'à 300 personnes.

Il suffit d'informer. Nous ne pouvons pas contrôler si nous ne savons pas où ces options sont prises.

Cela vaut pour les restaurants et aussi pour les événements.

Si on prend une telle option pour un événement, il faut évidemment nous en informer.

Nous allons le déterminer dans la loi.

Nous avons besoin d'une base pour pouvoir contrôler.

Ce qui est essentiel, c'est que les gens le respectent.

Nous ne pouvons pas tout contrôler.

Nous ne pouvons pas placer quelqu'un à tous les coins pour contrôler, mais il y aura des contrôles. Il y aura aussi des sanctions.

Cela tombe dans le domaine du droit pénal.

Il faut qu'il y ait des contrôles. C'est important, si on prend cette option d'avoir une vue pour savoir où on en profite et pour pouvoir, le cas échéant, procéder à des contrôles.

Puis, peut-être encore quelques détails sur les rassemblements. Les règles générales ont été dits : qu'il y aura une nouvelle, bon, jusqu'à 10 aucune règle spéciale, mais évidemment, il y a toujours la recommandation de faire un auto-test entre 11 à 50 personnes.

La règle des 10 mètres et des deux mètres et du masque, cela permettra de réunir 50 personnes en debout et jusqu'à 150, donc ce sera le plafond, donc le plafond est doublé, deux mètres de distance avec masques. Ce sont les règles normales.

Comme alternative : comme on l'a déjà dit. On a la possibilité de procéder au Covid-Check et de nous en informer pour que l'on puisse contrôler.

À ce moment l'événement sera libre de toute restriction.

Dans le commerce, on l'a déjà dit, il y a des restrictions qui disparaissent. La limitation des mètres carrés pour les grandes surfaces que nous avions eus et puis aussi l'interdiction de la restauration à l'intérieur des centres d'achat, des gares, ...

Maintenant, pour l'instant, cela ne n'est plus de rigueur.

Et puis, de manière plus spécifique pour les activités médicales : nous avons un régime spécifique là aussi - nous gardons un régime spécifique - aujourd'hui juste pour le régime musical, pardon.

Jusqu'ici jusqu'à 10 personnes peuvent faire de la musique.

Maintenant on passe jusqu'à 50 personnes qui pourront faire de la musique avec la distance des deux mètres. Là aussi, on applique le principe normal comme pour tous les rassemblements. On peut organiser ces réunions avec un Covid-Check.

Et le notifier pour qu'on puisse le contrôler et à ce moment-là on pourra passer jusqu'à 300 personnes sans restrictions. Donc avec ce COVID-Check, il y aura de nombreuses libertés et si nous savons qu'il y a de tels événements, il faut pouvoir s'assurer que les entrées sont séparées.

Les entrées, les sorties, ... Donc il faut que tout soit bien contrôlable.

Pour les activités sportives : dans la même logique - jusqu'à 10 personnes peuvent faire du sport sans restrictions.

Toujours avec la restriction d'utiliser des auto-tests. Ceux qui... bon, jusqu'ici on a plus de 10 personnes et dire aussi une petite innovation que nous proposons. Jusqu'ici ... nous avions la distance des deux mètres et qui ont dû être respectée pour les infrastructures, il y avait une règle des mètres carrés. Pour les infrastructures, cette règle ne sera maintenue, aussi pour les piscines.

Par contre, il y a une option supplémentaire. Ce sera donc deux mètres ou masques. Bon, pourquoi est-ce qu'on a plus envisagé les masques pour des activités de culture physique et il y a aussi les aires de jeux et là c'est très difficile de respecter les distances des deux mètres et pour cette raison, il y a la possibilité du masque pour être une alternative par rapport aux deux mètres et dans le secteur sportif, toujours, il y a la possibilité de placer un événement sous Covid-Check, si on organise cela de manière à ce que tous ceux qui participent soient vaccinés, testés ou guéris ou qu'on fasse des auto-tests sur place, des auto-tests négatifs, alors cela peut fonctionner sans aucune restriction.

Pour les douches : par analogie, c'est la même chose. Les vestiaires : là aussi on passera à 10 personnes, s’il y a un test avec Covid-Check et ces restrictions seront aussi abandonnées et ce qu'on a oublié de dire, mais ça intéresse beaucoup les gens, si nous sommes dans un Covid-Check, alors nous bougeons sans restrictions. Nous n'avons pas de masque.

Et, là, évidemment, nous pouvons boire et manger parce que le problème pour manger et boire, donc pour les activités de restauration accessoires, c’était d’enlever le masque et si nous renonçons aux gestes barrière, alors on peut évidemment manger et boire dans un tel contexte, mais seulement dans un tel contexte donc les activités de restauration accessoires, donc les buvettes, par exemple ne pourront fonctionner que dans le mode Covid-Check. Pour un événement normal jusqu'à 300 personnes, il y a toujours les deux mètres de distance et le masque.

Là, les gestes barrière doivent être respectées pour donner la sécurité. Nous voulons nous ne voulons pas que les gens enlèvent le masque.

Et puis, j'avais encore noté ... quelque chose que nous avions oublié ...

Ah, oui.

D'un côté, donc, il y a une série de libertés.

Vous voyez que beaucoup de choses deviennent possibles, mais c'est lié à un risque parce que nous avons le point d'interrogation pour le variant indien et donc parallèlement, nous voulons renforcer les mesures de sécurité, là où il y a des personnes vulnérables. Dans les maisons de vieillesse, les maisons de soins et dans les hôpitaux.

Donc pendant ce mois-ci, où il n'y aura plus de libertés où nous allons faire beaucoup de tentatives, il y aura parallèlement, là, où l'on retrouve les personnes qui n'ont pas la même immunité, les personnes âgées, même vaccinées, ont une protection immunitaire moins bonne que les jeunes et là, pour ce que nous avons actuellement par ordonnance, une obligation de se tester à l'entrée sera inscrite dans la loi.

Donc les visiteurs ou les gens qui vont dans une maison de vieillesse, une maison de soins, devront se faire tester. La même vaudra pour les hôpitaux.

Donc, d'un côté, il y a le réseaux de soins, aussi les réseaux de soins à domicile et aussi dans le secteur du handicap et, d'un autre côté, et vous allez le reconnaître dans la logique du cordon sanitaire pour les établissements hospitaliers.

Les établissements hospitaliers, là nous avons par définition des personnes qui sont plus exposés.

Donc en ces endroits, il y aura de nouvelles règles : à savoir le test rapide obligatoire ou un Covid-Check.

Donc, c'est de nouveau la même chose : Le Covid-Check avec le 3g +, un des trois certificats qu'on peut montrer ou alors on fait un test rapide sur place à l'entrée pour les gens qui viennent en visite ou qui rentrent de manière ponctuelle.

Il faudra détailler tout cela dans le texte.

Et puis, pour le personnel qui y travaille, quel que soit son statut, là aussi, c'est Covid-Check : un des trois certificats ou alors au moins deux fois par semaine un auto-test obligatoire.

C'est en fait un renforcement des règles. Quelque part nous avons dû compenser. Nous augmentons le risque avec la normalité que nous donnons.

Le risque est très fort et donc il y aura aussi des obligations.

Si nous voulons que cela soit couronnée de succès, il faut prendre les règles très au sérieux.

Tout un chacun pour être une partie de la solution et ce que nous attendons, c'est que cela fonctionne, que cela motive les gens pour retrouver plus de normalité. En fait, c'est notre ambition.

Ce sont donc les pas en direction d'une plus grande normalité et nous voyons que la vaccination est efficace et avec chaque semaine qui s'écoule, nous aurons plus de personnes vaccinées et avec un peu de chance, le variant indien qui va s'appeler dorénavant variant "Delta" et nous souhaitons tous que les gens ne deviennent pas plus malade avec ce variant. Ce serait alors un nouveau moment.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore de telles informations et il faut espérer que cela va fonctionner et que cela nous donne le courage pour la dernière étape.

[Xavier Bettel] Encore quelques précisions.

Tout d'abord : Quand ? Donc, jusqu'au 15 juillet ces mesures vont être appliquées.

Puis deuxième chose : nous avons dit le code QR, celui qui ne peut pas présenter un tel code, là il a toujours la possibilité de l'auto-test sur place.

La même chose vaut pour le Covid-Check.

On nous demande souvent pour les personnes qui veulent voyager.

Vous savez que différents pays peuvent prendre d'autres dispositions.

Il y a des pays qui peuvent dire : si vous partez depuis le Luxembourg, il n'y a pas de conditions dans le Covid-Check.

Mais on peut aussi rentrer au Luxembourg sans problème.

Mais le fait est que : il se peut que dans un autre pays, il y a des conditions ou que la compagnie aérienne ait des conditions pour avoir accès à l'avion.

Pour la Luxair, vous savez que le Covid-Check, c'est une possibilité, mais si vous prenez une autre compagnie, les règles pour avoir accès à un avion peuvent varier. Mais aussi pour d'autres pays, les règles peuvent varier avec différentes à restrictions pour rentrer dans les aéroports ou dans les avions et puis, je vous ai dit que nous savons que les personnes de 6 à 30 ans n'ont pas encore eu la chance d'être vaccinés, ils vont avoir un bon avec lequel ils pourront aller dans un laboratoire pour faire un test PCR pour le cas où ils en auraient besoin pour faire un voyage. Ce sera un test gratuit dans le laboratoire de leur choix.

Puis encore une précision que nous avons discuté ce matin.

Il y aura dans les classes l'obligation du port de masque, mais dans la cour, où les élèves sont à l'air libre, il n'y aura plus l'obligation du port de masques, mais dans les classes ce sera toujours une obligation.

Et puis, j'ai vu que madame la ministre a aussi oublié quelque chose.

Oui, ce n'est pas sans importance.

Si nous avons documenté que nous sommes vaccinés, si nous avons des critères avec un certificat vacciné ou guéri, alors il n'y aura plus de quarantaine obligatoire.

C'est aussi un nouvel élément important que nous allons préciser dans le texte, mais l'idée fondamentale, c'est d'aller dans cette direction pour que les personnes vaccinées ne doivent plus suivre de quarantaine.

[Journaliste] Bonjour. Tom Haas du Tageblatt.

Première question.

Pour le bon pour les personnes entre 6 et 30 ans.

Donc, c'est pour une fois jusqu'à la vaccination ou est-ce que c'est un bon qu'on peut utiliser plusieurs fois, si on doit se faire tester plusieurs fois ?

[Xavier Bettel] Le but, bon, pour le Large Scale Testing, on a déjà convoqué des gens de moins de 30 ans.

C'est un premier facteur. Le fait est que nous savons que ces gens n'ont pas encore eu de chance de se placer sur une liste volontaire.

Donc nous leur donnons la possibilité dans les semaines à venir parce qu'il ya des gens qui veulent aller en vacances, d'avoir un bon de leur choix.

Ils ne devront pas le faire dans deux semaines. Ce sera un bon avec une longue durée de validité.

Ils pourront aller dans un laboratoire de leur choix pour faire un test PCR pour ne pas devoir payer 50, 80 ou 100 euros. Là où d'autres personnes auraient la possibilité d'être vaccinées.

[Journaliste] Puis, si la liste avec AstraZeneca pour les volontaires et clôturée, est-ce qu'on veut offrir jusqu'aux personnes de 20 ans ?

[Xavier Bettel] Ce seront les discussions des semaines à venir. Je vous ai dit qu'il y a tellement d'incertitudes pour les livraisons. J'attends des confirmations pour cette semaine pour la livraison de AstraZeneca. Pour Johnson, il y a aussi des inconnus et donc ce sont des informations que j'attends et je ne dois pas vous m'en cacher. Nous voulons aussi avoir l'avis de la commission nationale d'éthique qui sera englobée dans cette discussion. Donc, il y aura différentes étapes qui auront aussi des conséquences dans la stratégie de vaccination.

[Journaliste] Puis une question sur le Covid-Check. Je connais un exemple concret : une étudiante qui veut suivre des études d'infirmière. Est-ce qu'elle peut venir depuis Bruxelles à Luxembourg pour faire valider ?

[Xavier Bettel] Bon, le Covid-Check belge sera aussi valable à Luxembourg.

[Journaliste] Mais ... Elle ne figure pas dans le registre national en Belgique. Est-ce qu'elle peut quand même venir à Luxembourg dire, voilà, j'ai été vacciné en Belgique ?

[Paulette Lenert] Bien, ça fait fonction de l'accord de ... Bon, c'est un QR-code qui sera lisible par une plateforme européenne.

[Journaliste] Ce code - est-ce qu'on peut le lire avec tous les gsm ?

[Paulette Lenert] Oui, je pense que c'est lisible avec un appareil photo, avec une application pour ... Bon, celui qui contrôle pour reconnaître, bon, le cordon sanitaire etcela vaut aussi pour les services de soins.

[Journaliste] Encore une question. Ce sont des ouvertures pour ... Nous espérons que ce sera mieux avec cette harmonisation. Au niveau européen. Est-ce que nous n'allons pas nous retrouver à un point de non-retour si la situation s'aggrave ? Est-ce que nous ne devrons pas alors trouvez aussi une solution européenne ?

[Paulette Lenert] Il y a deux éléments : ceci c'est vraiment un document.

On a besoin d'un document établi d'une manière harmonisée et lisible qui donne une certaine sécurité. Maintenant, pour les droits qui y sont liés. Cela dépend de chaque pays. Nous allons relativement loin de chez nous.

Avec ce Covid-Check, on est libéré de certaines obligations.

Donc il importe d'avoir un document établi pour circuler dans les différents pays de l'union européenne et qui soit lisible.

[Xavier Bettel] C'est vraiment ... ça doit permettre qu'on puisse prendre des dispositions sur le plan national.

Je vous remercie.

[Journaliste] Bonjour, Joseph Gaulier, L'essentiel. Ma première question : Pour les personnes qui refuserait toujours le vaccin malgré les incitations, est-ce que vous garantissez que dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, il y ait toujours de possibilité d'avoir des tests gratuits via le dépistage à grande échelle ?

Deuxième question : l'alcool sur la voie publique - est-ce que l'interdiction va sauter également à la prochaine loi COVID ?

[Xavier Bettel] La réponse, c'est : oui.

[Journaliste] D'accord, ben voilà, c'est rapide. Et troisième question : est-ce qu'il existe à ce jour une perspective de réouverture pour le secteur boîte de nuit ?

[Xavier Bettel] Nous en avons discuté.

Cela concerne l'horeca, le débit de boissons, qui concerne aussi les établissements de la vie nocturne qui ont aussi la dérogation d'avoir des ouvertures plus tardives à condition d'avoir le COVID-Check et limiter à 300 personnes.
Je voudrais leur rappeler : C'est la limitation 300, à moins qu'il n'y ait un concept sanitaire spécial, mais normalement pour les 2.000 personnes, ce seraient des événements exceptionnels. Donc la limitation est de l'ordre de 300 personnes et aussi de Covid-Check. Voilà les conditions pour la vie nocturne. Le secteur de l'horeca est globalement traité de la même manière.

[Journaliste] Et pour la première question.

[Xavier Bettel] À Luxembourg, nous avons toujours la possibilité de l'auto-test et nous remercions aussi les communes qui nous ont suivis sur ce chemin pour l'offrir au citoyen, pour faire certifier un test rapide qui est prolongé à 48 heures. Si un autre pays décide qu'un test PCR, bon, ce n'est pas le contribuable ... exige un PCR. Donc ce n'est pas le contribuable qui doit le payer et on peut offrir un auto-test certifié, mais si les gens partent en vacances ...

Bon, ce n'est pas possible que l'État paye un peu pour tous, mais nous savons qu'il y a des situations spéciales avec les 6 à 30 ans qui devraient aussi la possibilité de n'avoir pas les dépenses que d'autres n'auraient pas.

[Journaliste] Jeannot Ries, RTL. J'ai une question. Vous avez dit qu'on peut obtenir le document sur MyGuichet. Est-ce qu'on va les placer automatiquement sur MyGuichet, cette application. À partir de quand est-ce qu'elle sera disponible ?

[Paulette Lenert] Si tout va bien, ce sera pour l'entrée en vigueur.

Comme c'est prévu et le document vous n'aurez pas besoin de la demander, vous l'aurez automatiquement, soit sur papier ou alors ce sera déposé sur votre espace personnel sur le guichet où vous pourrez le télécharger comme d’autres documents.

[Journaliste] Et si j'ai bien compris, à partir du 13, on n'aura plus besoin de tests, si on était à l'étranger et si on revient à Luxembourg et si on a ... si on remplit une de ces trois conditions.

[Paulette Lenert] Oui, et ce sont les mêmes critères.

[Journaliste] Et comme les tests diminuent, comme il y a moins de vaccinations qu'on ne l'avait ... ou moins deux vaccins qu'on ne l'avait prévu. Est-ce qu'il y aura des priorisations ?

[Xavier Bettel] On verra la semaine prochaine. Cela dépend des livraisons.

C'est inutile d'en discuter. Bon, il faut voir quelle sera la situation au niveau des livraisons et la semaine prochaine nous pourrons nous revoir.

[Journaliste] Radio 100,7. Je voulais demander qui peut générer ce code QR ?

[Paulette Lenert] C'est le centre informatique qui s'en occupe. Donc nous avons centralisé les données, aussi pour les tests positifs, qui sont transférés à la Direction de la santé, qui est responsable et qui travaille avec le centre informatique aussi déjà pour le test, le certificat que vous recevez. Donc, dans la pharmacie, si j'ai un test certifiés, on suit une procédure normale.

[Journaliste] Je voulais savoir pourquoi le système du Covid-Check n'est pas généralisée ? Pourquoi il y a encore d'autres options, par exemple dans la gastronomie ?

Cela rend les choses plus compliquées. Est-ce qu'un seul système ne serait pas plus simple ?

[Paulette Lenert] Parce qu'il y a aussi des gens qui peuvent aller dans un restaurant sans Covid-Check.

C'est le trajet plus que nous avons à Luxembourg. Donc il y a toujours des possibilités supplémentaires.

Si on a oublié son certificat, on peut toujours faire un test rapide sur place.

Donc c'est une possibilité supplémentaire que nous gardons.

[Journaliste] Mais, il faut quand même ...

[Xavier Bettel] Non. Non.

[Paulette Lenert] C’est soit le Covid-Check, un des trois certificats et si on ne l'a pas, on a toujours la possibilité de faire un test rapide sur place.

[Xavier Bettel] Donc celui qui n'a pas de QR-Code ... peut toujours faire un auto-test sur place, mais qui me permet de rentrer dans l'établissement où j'ai fait le test sur place et non pas un test fait au domicile ou photographié, non, c'est un test qu'on doit faire à l'entrée de l'établissement.

[Paulette Lenert] Et alors, j'aurai le même droit que tous les autres et c'est vraiment important de le rappeler.

L'auto-test sur place, c'est vraiment ... pour le moment, c'est le moyen le plus efficace.

Nous voulons vraiment filtrer les personnes contagieuses et c'est pour cela que les auto-tests sont vraiment faits pour être effectués sur place.

[Xavier Bettel] Bon, je ne veux pas ... Normalement, on nous dit qu'en différents endroits, les auto-tests sont gardés ou qu'on dit aux gens, c'est inutile d'en faire.

Pour le test PCR, il y a des PDFs qui circulent où on peut les falsifier et s'il y a ces règles, bon, c'est pour la protection du consommateur, du citoyen et du restaurateur.

Maintenant, si la situation devait se détériorer de manière dramatique, nous n'aurons rien gagné. Les tests que nous effectuons, c'est pour que la situation reste stable et s'améliore.

Si nous avons ces règles, c'est un geste de solidarité et si vous pensez qu'on n'a pas besoin de tests qu'on ne doit rien respecter, qu'on peut aussi apporter un ancien test.

Cela ne m'apporte rien de bon, ni pour le personnel, ni pour le restaurant.

Nous avons toujours des inconnus et ce serait dommage, si en fait, nous devions de nouveau procéder à de nouvelles fermetures.

Donc, je suis ... Donc, comme je l'ai déjà dit, il y a des inconnues et c'est faux de penser qu'un .... c'est faux de présenter un document falsifié.

C'est un faux, si j'utilise quelque chose au nom d'un autre et là il y a des sanctions sévères qui seraient appliquées et il faut faire très attention.

Pour savoir ce que cela veut comporter.

[Journaliste] Bon, aussi le statue de la personne concernée change : malade, il y a six mois et puis un nouveau cas de maladie - est-ce qu'on adapte à chaque fois?

[Paulette Lenert] En fait, nous avons calculé dans le temps à partir du test, s'il y a une certaine validité et puis, bon, après un certain nombre de mois, il faudra voir et le cas échéant, on devra faire une réévaluation.

Pour l'instant, ce sont les critères retenus dans le règlement.

Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce que cela veut dire au-delà des six mois.

[Journaliste] Une dernière question : pour le vaccin AstraZeneca. Est-ce qu'il est toujours pour les personnes à partir de 55 ans ou est-ce qu'on l'utilise aussi pour d'autres personnes ?

[Xavier Bettel] À Luxembourg, nous avons pour les moins de 55 ans l'information de ne pas l'utiliser.

Bon, c'est le texte que le CSMI avait retenu et à Luxembourg, nous avons dit que ... nous avons laissé la possibilité de l'utilise de manière volontaire. Pour souligner les chiffres : en tout nous avons eu 34.000 personnes qui s'étaient inscrites pour l'AstraZeneca. 34.000 et il y en a encore 4.500.

Donc il y a 29.000 personnes qui en ont profité des personnes.

Bon, moi-même, j'aurais aussi pu avoir un vaccin différent, mais pour les personnes entre 30 et 35 ans ils ont gagné beaucoup de temps pour être vaccinés.

On l'utilise seulement pour les plus de 55 ans, actuellement.

[Journaliste] Et le cas de figure d'une personne de 51 ans - est-ce que c'était faux s'il s'est inscrit ?

[Paulette Lenert] Bon, c'est une question qu'on a souvent posée.

Il y a des gens qui reviennent dans le circuit normal pour être invité. On devrait avoir rectifié. Maintenant, je n'ai pas eu de nouvelles, mais en fait, c'était une histoire volontaire et ces personnes auraient dû être contactées normalement.

Pour les personnes qui n'ont pas encore eu d'invitation, ils devraient se manifester.

[Xavier Bettel] Bon, dans ce cas-ci, bon, je ne sais pas. On ne connaît pas le cas précis.

[Journaliste] David Marques, Le Quotidien. Est-ce que ce matin vous avez aussi parlé du vaccin pour les enfants ?

[Paulette Lenert] La semaine prochaine, oui.

[Journaliste] Et pour la moyenne d'âge des vaccinations. Quels sont les derniers chiffres ?

[Xavier Bettel] Je peux vous donner le taux d'adhésion.

Par âge, le taux d'adhésion est actuellement ...

Le taux d'adhésion le plus élevé était pour les personnes de plus de 80 ans, 83,7% ; entre 75 et 79, 82,6% ; 78,9% pour le groupe inférieure (70-74 ans) et pour les 65-69 ans, 79,1% ; 60-64, 76,5% ; 55 à 59 ans, 74,5% et pour les 50-54 ans, 71,7%.

Donc, il y a une diminution.

Pour les deux dernières catégories, ce n'est pas terminé. Nous sommes toujours au-dessus de 70.  Il y a aussi les personnes guéries qui ont été vaccinés, qui étaient malade et qui ont quand même été vaccinées. Donc, là aussi, ces personnes sont concernées et si nous voulons nous en sortir, je ne puis que recommander de se faire vacciner.

Je vous remercie.